

Des engagements essentiels pour garantir l'accès aux services et la dignité des personnes en situation d'itinérance

Les demandes du RAPSIM aux partis politiques dans le cadre de la campagne électorale provinciale de 2026

Les besoins en itinérance sont plus criants que jamais, et les personnes vivant à Tiohtiá:ke/Montréal font face à des obstacles majeurs pour accéder aux services essentiels, au logement, aux soins et à un revenu décent.

Nous demandons aux partis politiques de faire de la lutte à l'itinérance une priorité gouvernementale.

Pour le RAPSIM, garantir l'accès aux services signifie offrir des réponses humaines, adaptées, flexibles et dignes, soutenues par un financement stable et récurrent. Cela nécessite une réelle volonté gouvernementale d'agir sur les causes de l'itinérance à travers des mesures fondées sur les droits, la prévention et la justice sociale.

Dans cette plateforme, le RAPSIM présente des mesures visant à agir sur les causes structurelles de la crise de l'itinérance, ainsi que des actions urgentes nécessaires pour améliorer de manière durable les conditions de vie des personnes.

Un gouvernement qui fait de la lutte à l'itinérance une priorité nationale

La crise de l'itinérance ne peut plus être gérée à travers des réponses fragmentées, temporaires ou cloisonnées entre différents ministères. L'itinérance est un enjeu transversal qui touche la santé, le logement, le revenu, l'accès à la justice et les droits fondamentaux. Le gouvernement du Québec doit assumer un leadership clair, imputable et coordonné afin de déployer des réponses globales et durables.

Nous demandons que les partis politiques s'engagent à :

1. Confier un leadership politique clair et imputable à la lutte à l'itinérance

Nommer un ministre responsable de la lutte à l'itinérance, doté des ressources nécessaires et d'un véritable pouvoir de coordination entre les ministères concernés.

2. Garantir la participation citoyenne des personnes premières concernées

Assurer la participation réelle et continue des personnes premières concernées aux espaces décisionnels, stratégiques et de suivi des politiques publiques en matière d'itinérance, de santé mentale, de dépendance, de logement et de justice.

Appuyer le projet pilote du DGEQ permettant l'exercice du droit de vote dans les organismes œuvrant en itinérance.

3. Instaurer une reddition de comptes publique et transparente

Publier annuellement une reddition de comptes publique détaillant les investissements, les actions réalisées par le gouvernement et ses différents ministères ainsi que les résultats obtenus dans chaque région.

4. Agir face à l'urgence climatique liée à l'itinérance

Créer un financement gouvernemental permanent, dédié et prévisible pour les mesures d'urgence climatique en itinérance (urgence hivernale, chaleurs extrêmes, catastrophes), sous la responsabilité du ministère de la Sécurité publique, et financé de manière distincte et non à même les budgets communautaires existants.

5. Renforcer le filet social et agir en prévention de l'itinérance, en complément aux actions curatives

Renforcer les mécanismes de protection des locataires et améliorer l'accès à la justice afin de prévenir les évictions et les pertes de logement.

Repérer plus rapidement les personnes à risque d'itinérance et assurer un accompagnement continu avant et après la sortie des institutions publiques (DPJ, établissements correctionnels ou de santé, etc.).

Reconnaître le droit au logement dans la Charte québécoise afin de renforcer la protection et l'accès au logement pour toutes et tous.

Droit à la santé

Le droit à la santé repose sur la prise en compte globale des déterminants sociaux et exige un accès réel à des soins et services humains, continus, adaptés et volontaires. Trop de personnes en situation d'itinérance se heurtent à des barrières administratives, à la stigmatisation, à des ruptures de services ou à des approches inadaptées à leurs réalités qui les excluent des trajectoires traditionnelles de soins. Le gouvernement du Québec doit soutenir des réponses de proximité intégrées, alliant l'expertise du réseau de la santé et celle du milieu communautaire, afin de rejoindre les personnes les plus désaffiliées.

Nous demandons que les partis politiques s'engagent à :

1. Renforcer les services de proximité et de première ligne en itinérance, en santé mentale et en dépendance

Déployer et financer rapidement des équipes de proximité interdisciplinaires composées du réseau public et des organismes communautaires.

Renforcer le milieu alternatif et communautaire et accroître l'offre globale de services publics hors des cadres institutionnels traditionnels en déployant des corridors de soins flexibles et ancrés dans les milieux de vie.

Financer de manière pérenne les initiatives et services urbains développés par et pour les personnes autochtones afin d'assurer des espaces sécuritaires, adaptés et autodéterminés.

2. Structurer des trajectoires régionales et des continuums de services fluides

Co-construire avec les personnes concernées, les organismes communautaires et le réseau public des trajectoires régionales claires et des services fluides, inconditionnels et accessibles 24/7, couvrant l'ensemble du continuum de soins.

Établir des corridors de référence et de liaison avec accompagnement entre les milieux de vie, le milieu communautaire, le réseau public (CI(U)SSS, CRD, RHD) et le milieu correctionnel, tout en reconnaissant le travail de proximité comme composante essentielle de l'accès aux soins.

3. Favoriser des approches de santé publique, de réduction des méfaits et d'approvisionnement sécuritaire

Appuyer la décriminalisation des drogues, rétablir et financer pleinement la Stratégie nationale des surdoses, et privilégier des approches de santé publique plutôt que des réponses répressives et coercitives.

Faciliter l'accès aux centres de prévention des surdoses et à l'approvisionnement sécuritaire en levant les obstacles législatifs et cliniques qui en limitent le déploiement partout au Québec.

4. Garantir un accès universel, inconditionnel et sans barrières aux soins et services

Décloisonner les services et favoriser des parcours de soins fluides, notamment entre les différents CI(U)SSS, en adoptant une approche fondée sur le principe du « No Wrong Door », afin que chaque personne puisse être orientée vers les services dont elle a besoin.

Assurer un accès effectif et gratuit aux soins et services pour toute personne présente sur le territoire québécois, indépendamment de son statut migratoire, de sa situation résidentielle ou de sa capacité à fournir des documents administratifs (adresse fixe, pièce d'identité, carte d'assurance maladie).

Adapter les pratiques institutionnelles et intégrer la sécurisation culturelle, la valorisation des savoirs expérientiels et la lutte active contre les discriminations dans l'ensemble du réseau public.

Droit au logement

Assurer le droit au logement, c'est garantir à chaque personne l'accès à un logement salubre, sécuritaire, stable et réellement abordable, ainsi qu'aux services de soutien nécessaires pour s'y maintenir. Le gouvernement du Québec doit cesser de s'en remettre au marché privé pour répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables et investir massivement dans le développement de logements sociaux et communautaires, ainsi que dans des solutions publiques adaptées aux réalités des personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être.

Nous demandons que les partis politiques s'engagent à :

1. Mettre en place un plan d'urgence pour le logement social à Montréal

Débloquer et financer immédiatement les projets de logements sociaux et communautaires déjà annoncés à Montréal, avec une cible minimale de 5 000 nouveaux logements sociaux et communautaires par année.

2. Assurer un financement adéquat et récurrent du soutien communautaire en logement

Reconnaître le soutien communautaire comme essentiel au maintien en logement et assurer son financement récurrent et suffisant dans l'ensemble des projets de logement social et communautaire.

3. Développer une offre de logements adaptée à la diversité des réalités et des besoins des personnes

Soutenir des projets de différentes tailles et modèles afin de répondre aux besoins variés des personnes en situation d'itinérance, notamment les jeunes, les femmes, les personnes autochtones, les personnes et les familles migrantes, les personnes en situation de handicap et les personnes vivant avec des enjeux concomitants.

Droit à la justice

Le droit à la justice repose sur un accès réel aux droits et aux recours, ainsi que sur un traitement équitable et sans discrimination. Les personnes en situation d'itinérance se heurtent à la judiciarisation de leurs stratégies de survie, au profilage social, au profilage racial et à de nombreux obstacles qui entravent l'exercice de leurs droits. Le gouvernement du Québec doit agir sur les causes structurelles de ces iniquités et

mettre en place les conditions nécessaires pour briser le cycle de la judiciarisation et garantir un accès réel à la justice.

Nous demandons que les partis politiques s'engagent à :

1. Briser le cycle de la judiciarisation

Réformer les lois, les règlements et les pratiques qui criminalisent les modes de survie des personnes en situation d'itinérance et alimentent leur cycle de judiciarisation.

2. Agir sur les cadres juridiques qui contribuent à la judiciarisation

Exercer un leadership auprès des autres paliers de gouvernement afin de faire évoluer les cadres juridiques, notamment ceux touchant le travail du sexe, l'usage de substances et l'occupation de l'espace public.

3. Soutenir et financer les initiatives favorisant l'accès réel à la justice

Soutenir et financer des initiatives communautaires d'information juridique, de défense des droits et d'accompagnement juridique et judiciaire adaptés aux réalités des personnes en situation d'itinérance, notamment lors des comparutions, des remises en liberté et des sorties de détention, ainsi que les initiatives qui favorisent la sortie de la judiciarisation, comme le Programme d'accompagnement justice itinérance à la cour (PAJIC).

Droit à un revenu décent

L'accès à un revenu décent est une condition essentielle pour prévenir et réduire l'itinérance. Pourtant, de nombreuses personnes se heurtent à des barrières administratives, à des services déshumanisés et à des prestations insuffisantes qui les maintiennent dans la pauvreté et l'exclusion. Les programmes de soutien du revenu doivent être accessibles, adaptés aux réalités des personnes et permettre de vivre dans la dignité.

Nous demandons que les partis politiques s'engagent à :

1. Assurer des services publics accessibles, humains et non discriminatoires

Maintenir des services en personne dans tous les bureaux de Services Québec et garantir un accompagnement humain, accessible et adapté aux réalités des personnes en situation de précarité ou d'itinérance.

2. Simplifier les démarches d'accès au revenu

Réduire les exigences et les barrières administratives qui compliquent l'accès aux prestations et aux programmes de soutien du revenu, notamment celles liées au virage numérique, afin que les personnes puissent exercer pleinement leurs droits.

3. Augmenter et élargir les programmes de soutien du revenu

Élargir l'accès au Revenu de base, indexer adéquatement les prestations et assurer des revenus suffisants pour couvrir réellement les besoins essentiels.

4. Garantir l'accès automatique aux aides et prestations auxquelles les personnes ont droit

Verser automatiquement les prestations et les aides gouvernementales aux personnes admissibles, sans exiger de démarches complexes ni la production obligatoire d'une déclaration de revenus.

Soutien à l'action communautaire

Les organismes communautaires sont des acteurs essentiels de la lutte à l'itinérance. Par leur présence constante sur le terrain, leurs liens de confiance avec les personnes et leur capacité à rejoindre les populations les plus désaffiliées, ils jouent un rôle central dans l'accompagnement, la prévention, la réduction des méfaits et la défense de leurs droits. Toutefois, malgré leur expertise reconnue, les organismes demeurent sous-financés et trop souvent contraints de pallier les manques du filet social. Le soutien à l'action communautaire doit être renforcé afin de permettre des réponses stables, humaines et adaptées aux réalités vécues.

Nous demandons que les partis politiques s'engagent à :

1. Rehausser et stabiliser le financement des organismes communautaires en santé et services sociaux via le programme PSOC

Accorder rapidement les sommes récurrentes supplémentaires nécessaires au financement à la mission des organismes communautaires afin d'assurer un financement stable, prévisible et coordonné, permettant d'éviter les ruptures de services et l'instabilité des équipes face à l'explosion des besoins sur le terrain.

2. Reconnaître et soutenir les interventions transversales développées par les organismes

Adapter les critères de financement afin de soutenir les réponses hybrides et intersectorielles en itinérance, en santé globale, en dépendance et en réduction des méfaits, ainsi que les initiatives favorisant l'accès à la justice, sans mettre les organismes en concurrence pour des enveloppes insuffisantes.

3. Respecter l'autonomie des organismes communautaires

Reconnaître l'expertise autonome du milieu communautaire et veiller à ce que les mécanismes de financement récurrent et à la mission, de reddition de comptes et de partenariat respectent les missions, les approches et les pratiques développées par les organismes en réponse aux besoins des communautés.

L'itinérance ne peut être réduite à une simple gestion de crise. Répondre durablement à cette réalité exige des investissements structurants, une réelle volonté politique et une reconnaissance du rôle essentiel joué par les organismes communautaires. Le RAPSIM appelle les partis politiques à s'engager concrètement afin de construire un véritable filet social fondé sur les droits, la dignité et la justice sociale.